



4 ans même entreprise

Par Ben05

Bonjour sa fait 4ans même entreprise en tant que intérim puis l'entreprise ce retrouver en redressement judiciaire puis il y'a eux un autre qui a repris les marchés des collecte de déchets ménagers en sachant sur mes contrats ce écrit accroissement d'activité et pas de coupure pendant 3 ans et demie Et je voudrais savoir mes droits si je peux re qualifier mes contrats intérim en cdi dans la nouvelle entreprise qui a repris le marché depuis se mois août 2024